



La Parole du Rav Brand

« Les frères de Yossef s'assirent en sa présence, le premier-né selon son droit d'aînesse, et le plus jeune selon son âge, et ils se regardaient les uns les autres avec étonnement ... Yossef dit à son intendant : Tu leur diras : Pourquoi avez-vous rendu le mal pour le bien ? ... vous avez mal fait d'agir ainsi ... Ils lui dirent : Pourquoi mon seigneur parle-t-il comme ces paroles ? ... Chacun descendit son sac à terre et chacun ouvrit son sac ... Quelle action avez-vous fait ? N'est-ce pas, vous le saviez bien, que na'hèch yéna'hèch - deviner il devine - un homme comme moi ? » (Béréchit 43,33 - 44,15).

Ce récit renferme plusieurs difficultés : a) vu que c'est le comportement de Yossef qui les intriguait, pourquoi se regardèrent-ils les uns les autres et pas Yossef ? b) Pourquoi l'intendant les accusa-t-il d'avoir « rendu le mal pour le bien », et pas d'avoir volé la coupe ? c) Pourquoi lui dirent-ils : « comme ces paroles » et pas « ces paroles » ? d) Pourquoi Yossef, après leur avoir fait comprendre qu'il possède le don de devin, ajoute-t-il : « un homme comme moi », et pas simplement : « moi » ?

En fait, afin que l'homme se rende compte d'une faute qu'il a commise à l'encontre d'autrui, D.ieu lui envoie des messages. Parfois, D.ieu organise qu'il ressentira la même peine qu'il avait infligée à autrui, parfois il entend une expression bizarre d'un quidam qui l'interpelle, sans intention; ce type de remarque est appelé « Bat-Kol » (Méguila, 32a) ; il se peut que cela ne soit valable que pour des Élus. Pour conduire ses frères vers le repentir, Yossef les accusa d'espionnage. Au fur et à mesure qu'il multipliait les incidents suspects, ils pensaient que D.ieu avait mis dans la bouche de ce roi des reproches à leur égard : « Ils se dirent alors l'un à l'autre : Oui, nous avons été coupables envers notre frère... », (42,21). A l'auberge devant l'argent trouvé dans le sac, ils disent : « Qu'est-

ce que D.ieu nous a fait ? » (42,28), ainsi devant leur père : « Ils vidèrent leurs sacs... et virent, eux et leur père, leurs paquets d'argent, et ils eurent peur » (42,35). Dînant avec Yossef, ils se virent attribuer leurs places selon leur âge, et Yossef leur dévoila encore maints secrets familiaux (Midrach), alors : « ils se regardèrent les uns les autres avec étonnement ». Chacun se sentit soupçonné par ses frères d'être un cauteur ! Chacun prit son sac et l'ouvrit seul ; personne ne faisait plus confiance à l'autre, craignant qu'il ne glisse la coupe dans son sac... Yossef leur a fait sentir le sentiment d'être soupçonné injustement, comme lui qui était soupçonné à tort de vouloir les salir devant leur père ; pourtant, il ne cherchait que leur bien. Voilà pourquoi l'intendant dit : « Pourquoi avez-vous rendu le mal pour le bien ? Vous avez mal fait d'agir ainsi ». Ils lui répondirent : « Pourquoi mon seigneur parle-t-il comme ces choses ? », et ils précisent « comme », en pensant aux sous-entendus de l'accusation de l'intendant. Plutôt que de les accuser d'avoir volé la coupe, Yossef leur dit : « quelle action avez-vous fait ? », conduisant leur pensée vers l'action qui les taraudait, la vente de leur frère... Il enchaîna : « Ne savez-vous pas que na'hèch yéna'hech - deviner il devine - un homme... ». Le mot na'hèch signifie en hébreu « deviner » et aussi « serpent », leur rappelant qu'ils avaient jeté un homme aux serpents... tout en connaissant que les serpents s'y trouvaient : « N'est-ce pas, vous le saviez bien, que na'hèch yéna'hech - vous devinez [la présence] des serpents... ». Il ajoute : « un homme comme moi », oui oui, l'homme jeté aux serpents me ressemble fortement; regardez ma silhouette et mon visage...

Rav Yehiel Brand

La Paracha en Résumé

- Discussion houleuse entre Yéhouda et Yossef. Ce dernier voit une réelle fraternité entre les frères et leur avoue que c'est bien lui.
- Yossef rassure ses frères qu'il ne leur en veut pas et leur demande de faire venir Yaacov en Egypte.
- Séra'h se charge d'annoncer la nouvelle à Yaacov avec douceur. Elle méritera de vivre jusqu'à l'époque de David.
- Hachem rassure Yaacov qu'il peut descendre en Egypte et lui promet qu'il sera enterré en Israël,

- Yaacov fait des Korbanot et arrive en Egypte avec 70 âmes.
- Yossef rencontre (enfin) son père et le présente à Paro. Yaacov le bénit.
- Yossef installe son père et ses frères à Ramsès dans la terre de Gochen.
- Yossef récupère tous les terrains et l'argent de l'Egypte, tant la famine sévit. Cette partie a lieu avant l'arrivée de Yaacov en Egypte. Yaacov arrivé, l'abondance est retrouvée.

Ville	Entrée	Sortie
Jérusalem	16:07	17:28
Paris	16:47	18:01
Marseille	16:56	18:04
Lyon	16:50	18:00
Strasbourg	16:27	17:41

N°168

Pour aller plus loin...

- 1) Pour quelle raison, Yéhouda s'approcha-t-il de Yossef (44-18) ? ('Hida, Midbar Kedemot)
- 2) Comment Yossef a-t-il été capable de causer tant de souffrances et de tourments à ses frères ? (Méam Loez p.772)
- 3) Quelle fut la réaction de Pharaon lorsque ce dernier eut vent de la terrible colère et force de Yéhouda que celui-ci manifesta pour sauver Binyamin des mains de Yossef ? (Séfer Hayachar)
- 4) Qu'arriva-t-il aux Chévatim lorsque Yossef se fit reconnaître à eux (45-4) ? (Midrach Tan'houma, siman hé)
- 5) Quelle fut l'intention de Yossef lorsqu'il déclara (45-9) : « samani Elokim adon » ? (Admour de Rojine)
- 6) Qui fut le premier des Chévatim (après Séra'h bat Acher) à annoncer à Yaacov que Yossef était en vie ? (Méam Loez p.780)
- 7) Que fit Yaacov après avoir appris que son fils Yossef était en vie et demeurerait toujours tsadik (48-27) ? (Séfer Hayachar)

Yaacov Guetta

**Si vous appréciez
 Shalshet News,
 soutenez sa parution
 en dédiant
 un numéro.**

contactez-nous :
Shalshet.news@gmail.com

Halakha de la Semaine

Dans quelle prière doit-on mentionner le passage de « anénoù » le jour d'un des 4 jeûnes instaurés par les Sages ?

-Selon le Bahag (rapporté par Tossefot Taanit 11b) on mentionne anénoù uniquement à Minha. Cela est dû au fait qu'à Chaharit on craint de ne pas pouvoir terminer le jeûne, ce qui entraînerait rétroactivement un mensonge dans la téfila de Chaharit (par le texte de anénoù). Et ainsi est la coutume des achkenazim [Rama 665,3].

- Cependant, selon la grande majorité des richonim, il convient de mentionner « anénoù » dans toutes les tefilot, aussi bien à Chaharit qu'à arvit (veille du jeûne), ainsi qu'il en ressort de la guemara Chabbat 24a. En effet, on n'a pas à craindre que la personne ne finira pas le jeûne. De plus, même si on se trouve dans un cas de force majeure qui nous empêchera de finir le jeûne, malgré tout, la mention de « anénoù » ne sera pas considérée comme un mensonge, car à ce moment-là on avait une véritable intention de jeûner. Aussi, le fait qu'il soit autorisé de manger au cours de la soirée n'est pas en porte à faux avec le fait de mentionner « anénoù » à Arvit car il s'agit juste d'implorer hachem qu'il exauce notre téfila pendant ce jour de jeûne [Voir Chaar hatsiyoun 565,8 qui rapporte une raison supplémentaire].

Tel est l'avis retenu par le Choul'han Aroukh (565,3) et ainsi était la coutume dans la majorité des communautés d'Afrique du Nord [Otsar hamihavime 2 siman 1038; nahagou haame; Maguene Avote (page 281); Na'halat Avote; Ye'havé Daat Hazan 1,21; Berit kehouna page 593; Choulhan lehem hapanime (Helek 7 page 31/43) Vayikra Avraham Adadi 123,4; Voir toutefois le Alé Hadass 15,3].

Il est à noter cependant que la plupart des communautés séfarades (du Moyen-Orient) ont pris l'habitude de s'abstenir de réciter le passage de « anénoù » à Arvit afin de prendre en considération l'avis du Raza qui pense que l'on ne peut pas mentionner le jeûne dans la téfila alors que celui-ci ne prend effet qu'à partir du lendemain. [Caf hahayime 565,17; Hazon Ovadia page 73]

Et ainsi semble être le minhag aujourd'hui.

David Cohen

Réponses Mikets N°167

Enigme 1: Les témoins ont pu en effet constater que la cruche était effectivement entièrement remplie d'huile, conformément à la condition du mariage mais il se pourrait qu'elle soit à moitié remplie d'eau, et l'huile flottant au-dessus de l'eau aurait pu induire les témoins en erreur. Imré Bina (Bèn Ich 'Hai)

Enigme 2: L'erreur se trouve dans les unités, il faudrait introduire les nouvelles unités kg^2 et g^2 :

Ainsi l'égalité $0.5 kg^2 = 500\ 000 g^2$ serait juste.

La Voie de Chemouel

L'effet papillon

« Une faute entraîne une faute ».

Tel est l'enseignement de nos Sages dans le traité Avot (4,2), et qui trouve écho tout particulièrement dans le présent chapitre. En effet, lorsque Yonathan partit retrouver David, pour lui annoncer le funeste décret du roi, il ne prit aucune provision avec lui. Il espérait ainsi éviter tout soupçon, afin que la cachette de son ami ne soit pas compromise.

Néanmoins, comme le signalent nos Sages, la suite des événements prouvera qu'il a eu tort de prendre une telle précaution. Le Midrash raconte ainsi que David était terrifié à l'idée de se retrouver complètement seul et démuné. Tellement qu'il fut frappé d'une crise de boulimie, alors qu'il tentait de quitter le territoire (Ménahot 56a). Il dut

donc faire une halte dans la ville la plus proche, en quête de nourriture. Arrivé à Nov, bourgade composée exclusivement de Cohanim, il fut accueilli par A'himélekh, le Cohen Gadol en personne. Ce dernier était très étonné de sa présence, d'autant plus qu'un homme de sa stature n'avait pas pour habitude de voyager seul. David prétendit alors que le roi l'avait chargé d'accomplir au plus vite une mission secrète de la plus haute importance. Il s'épargnait ainsi la peine de donner de plus amples explications. Et voyant qu'il avait dissipé les doutes d'A'himélekh, il en profita pour lui demander de la nourriture et des armes. Et afin de lui faciliter la tâche, il l'informa qu'il était très mal en point. Il était donc permis du point de vue de la Torah de repousser tous les interdits, vu qu'il y avait un danger de mort. Et n'ayant pas d'autre d'alternative, le Grand Prêtre finit effectivement par lui donner du

pain de préposition, normalement réservé au Cohanim. Il lui apprit également que l'épée de Goliath était entreposée dans le Michkan. A l'origine, elle permettait aux Israélites de se souvenir du miracle dont avait bénéficié David (Radak). Celui-ci put ainsi reprendre sa route mais il n'a pas la conscience tranquille. Il a remarqué la présence de Doég et il sait qu'il n'a rien raté de son échange avec A'himélekh. Il se doute que son ennemi risque fort de causer beaucoup de tort. Cette intuition finira malheureusement par se réaliser comme nous le verrons la semaine prochaine.

La Guemara (Sanhédrin 104a) remarque que rien de tout cela ne se serait produit si Yonathan avait apporté des vivres à David. Cette erreur de jugement lui coûtera la vie, D.ieu étant particulièrement sévère avec les pieux.

Yehiel Allouche

Aire de Jeu



Charade

Mon 1er est un adjectif noctambule,
Mon 2nd est présent sur un interrupteur,
Il ne faut pas confondre mon 3ème avec un super héros,
Mon 4ème est une lettre de l'alphabet,
Mon tout est ce qu'il peut arriver si on tombe dans un puits.

Jeu de mots

Les bouchers sont souvent durs dans le commerce, ils ne veulent rien entendre.

Devinettes

- 1) Pourquoi Yossef n'a-t-il pas voulu se dévoiler à ses frères devant les Egyptiens ? (Rachi, 45-1)
- 2) Comment Yossef a-t-il prouvé à ses frères qu'il était bien leur frère ? (Rachi, 45-12)
- 3) Quel Michkan sera dans le territoire de Yossef ? (Rachi, 45-14)
- 4) Quel sujet Yaacov et Yossef étudiaient-ils lorsqu'ils se sont quittés ? (Rachi, 45-27)
- 5) Comment Hachem s'adresse-t-Il aux tsadikim pour leur signifier qu'Il les chérit ? (46-2)

Réponses aux questions

- 1) Car ce dernier avait comme un pressentiment, que le vice-roi qui s'entretenait régulièrement avec lui, n'était autre que son frère Yossef. C'est d'ailleurs ce dont fait allusion le terme « bi » dans l'expression « bi adoni » : « adoni » (mon maître), le vice-roi fait partie de « bi » (valeur numérique de bi = 12), des 12 tribus.
- 2) Ce n'est pas Yossef qui causa à ses frères leurs souffrances, mais plutôt un ange ayant son apparence.
- 3) Il envoya un émissaire chez Yossef pour lui dire : « ou tu libères Binyamin ou tu quittes ton poste prestigieux de vice-roi ».
- 4) Ils tombèrent morts, si bien qu'Hachem les ressuscita.
- 5) L'expression « samani » signifie : « je ne m'enorgueillis pas d'être souverain d'Egypte, je place (samani) plutôt Hachem (Elokim) comme maître (léadon) pour toute l'Egypte (lékhol mitsraïm) ».
- 6) Il s'agit de Naftali.
- 7) Yaacov organisa un grand festin qui dura trois jours, lors duquel il invita les rois de Canaan et les notables de toute la région.

Réponses Mikets N°167 suite

Rébus 1 : Mizmor chir Hanoukat Habayit

Rébus 2: Yévanim Nikbetsou alay

A la rencontre de nos Sages

Rabbi Moché ben Makhir

Rabbi Moché ben Makhir faisait partie des grandes figures de Safed, il y a près de 400 ans. C'était un grand ami de Rabbi Chmouël Ouzida, auteur du Midrach Chmouël sur Pirkei Avot. Il est surtout connu pour son ouvrage Séder Hayom, imprimé pour la première fois à Venise en 1599 ; il a également fondé une yéchiva dans le village d'Ein Zeitoun, près de Safed. Ein Zeitoun est connu depuis des centaines d'années comme un lieu de Torah et de sainteté. La yéchiva se fit en peu de temps une bonne renommée dans toute la diaspora. Il y rédigea également son œuvre très particulière Séder Hayom. Cet ouvrage est véritablement bien nommé. Il montre à tout juif comment organiser sa journée dans les chemins de la Torah et de la crainte du Ciel. Il est destiné à toutes les couches de la population, et traite spécifiquement du déroulement de la journée, depuis le matin jusqu'au soir, en semaine, le Chabbat et à Roch 'Hodech, ainsi que pendant les fêtes. Rabbi Moché ben Makhir écrit dans son

introduction : « C'est pourquoi tout homme doit s'efforcer, jour et nuit, en chaque temps et à chaque moment, de ne pas perdre fût-ce un seul instant dans les vanités et les attraites de ce monde. Depuis son lever le matin jusqu'à son coucher le soir, il doit régler le déroulement du temps de façon à ne chercher qu'à accomplir les désirs du Ciel. Quant à ses propres désirs, ils doivent être comme ceux du Ciel, propres et purs ». Séder Hayom s'est répandu dans toute la diaspora, et il est cité par tous les décisionnaires des dernières générations qui traitent des lois concernant la vie quotidienne. Rabbi Moché ben Makhir a fait des promesses considérables à quiconque étudierait son livre et suivrait ses conseils dans la vie de chaque jour : « Je suis assuré qu'en adoptant cet ordre du jour, sans aucunement s'en écarter, on sera aimé du Ciel et des hommes, on réussira tout ce qu'on entreprendra, on se conduira parfaitement, on atteindra un âge avancé, on verra des enfants et des petits-enfants, et on réussira à accomplir les desseins du Ciel. C'est un chemin droit pour tout le monde ».

David Lasry

Lois immuables

« *Seule la terre des prêtres, il ne l'acquies pas...* » (Béréchit 47,22)

« *Il (le sol d'Égypte) appartient à Paro pour le cinquième ; excepté le domaine des prêtres seuls qui n'appartenait pas à Paro* » (Béréchit 47,26)

Selon les commentateurs, la Torah insiste sur les aides allouées aux prêtres pour donner une leçon à toutes les générations du peuple d'Israël : les Juifs ne doivent jamais hésiter à donner leurs dîmes et contributions aux Cohanim, aux Léviyim et aux indigents. C'est comme si D.ieu leur disait : « Voyez ! Paro lui-même n'a pas retiré leur terre à ses prêtres païens et il les a dispensés de payer le cinquième de leur récolte à la couronne. Vous-mêmes, Mes enfants auxquels J'ai donné Erets Israël en cadeau éternel, vous qui êtes les enfants du D.ieu Vivant, vous accepterez par conséquent de bon cœur, de faire don du cinquième de vos revenus ». (Mochav Zékénim)

Le train au rythme du Tsadik

Un jour, le Saba de Novardok était à la gare pour voyager et un homme, assis à côté de lui, engagea la conversation.

L'homme : « As-tu acheté ton billet ? »

Le Saba : « Non ! »

L'homme : « Pourquoi ? »

Le Saba : « Je n'ai pas d'argent ! »

L'homme : « Alors pourquoi es-tu assis ici ? »

Le Saba : « Tout simplement parce que je dois voyager. »

L'homme : « Oui, mais sans argent il n'est pas possible de voyager. »

Le Saba : « Je ne m'inquiète pas. Lorsque le train partira j'aurai le billet. »

Le train sonne une première fois.

L'homme qui parlait au Saba se dépêcha de monter.

L'homme (par la fenêtre) : « Pourquoi ne montes-tu pas ? »

Le Saba (resté sur le quai) : « Je n'ai pas d'argent pour acheter le billet »

L'homme : « Pourquoi restes-tu là ? »

Le Saba : « Parce que je dois voyager. »

L'homme : « Mais tu n'as pas de billet ! »

Le Saba : « Oui, mais avant que le train ne parte j'aurai le billet. »

Le train sonne une deuxième fois.

Un homme débarqua à la gare et donna un billet au Saba suite à quoi la troisième sonnerie retentit immédiatement. Le Saba, qui put monter à temps, s'assit à côté de l'homme dans le train.

L'homme : « Comment n'as-tu pas eu peur ? Si cet homme qui t'a aidé était venu deux secondes plus tard, comment aurais-tu fait ? »

Le Saba : « Imbécile ! Au lieu de voir que c'est Hachem qui gère tout, toi tu poses des questions bêtes. Si l'homme était en retard de deux secondes, le train aussi aurait été en retard ! »

Yoav Gueitz



Enigmes



Enigme 1 :

Dans quel cas un homme ne pourra pas compléter un Minyane concernant le Kaddich et la Kédoucha, et où, en revanche, il le pourra pour la lecture de la Méguila ?

Enigme 2 :

Quatre amis visitent un musée avec seulement 3 billets d'entrée. Ils rencontrent un gardien qui veut savoir celui qui n'a pas payé son entrée :

« - Ce n'est pas moi, dit Paul.

- C'est Jean, dit Jacques.

- C'est Pierre, dit Jean.

- Jacques a tort, dit Pierre. »

Sachant qu'un seul d'entre eux ment, quel est le resquilleur ?

La Question

Après s'être révélé à ses frères, Yossef les renvoie auprès de leur père, pour lui annoncer la nouvelle.

Yossef les exhorte de ne pas traîner en chemin (pour ne pas prolonger le supplice de leur père).

Question : comment se fait-il que Yossef ait pensé à leur préciser cela, alors que pour l'aller, Yaakov ne prit pas cette peine ?

Le kéhilot Moché répond :

Rachi nous explique que le risque de traîner résultait du fait qu'ils auraient pu s'adonner à l'étude de la Torah.

Or, à l'aller, ce risque était nul puisqu'ils étaient soumis à l'obligation du respect de leur père et de ses recommandations.

Cependant, au retour, ils avaient appris une leçon : la Guemara Méguila nous enseigne que Yaakov a été séparé de Yossef 22 ans, relatifs aux 22 ans où il s'est lui-même séparé de ses parents et qu'il n'a pas accompli la Mitsva de les honorer.

Or, en réalité, mis à part ces 22 ans, il y eut 14 ans de plus où Yaakov partit loin de ses parents pour étudier, et qui ne lui ont pas été décomptés.

De là, nous apprenons que l'étude de la Torah a la prédominance sur le respect des parents.

Toutefois, cet enseignement ne put être appris qu'une fois que Yossef mit fin à ces 22 ans de séparation en se révélant.

C'est donc pour cela qu'il dut leur donner l'ordre de ne pas traîner même pour étudier la Torah, puisque désormais ils savaient que l'étude de la Torah était prioritaire sur le simple respect des parents.

G.N.

Pat Akoum

L'ensemble des décisionnaires considère que le gâteau cuit par un non-juif a le même statut que le pain. Ainsi, dans les régions où l'on permet le pain cuit par un non-juif, on pourra aussi autoriser leurs gâteaux (comme par exemple les gâteaux manufacturés cités dans différentes listes d'autorité rabbinique locale). En effet, le gâteau a le même statut que le pain car si l'on en consomme une quantité importante, on devra faire la nétilat yadaïm, faire motsi et à la fin du repas réciter birkat hamazon. Il en est de même pour la pizza enfournée par un juif dans un restaurant casher. Si c'est une personne qui veille à ne consommer que du pain cuit par un juif, il suffit que le four soit allumé par le juif et il n'est pas nécessaire que ce soit le juif qui enfourne la pizza. (A noter, que seuls les gâteaux ayant une pâte épaisse, ressemblant à l'apparence du pain, auront ce statut.) En effet, dans les régions où on se montre plus strict en ne consommant pas de pain d'un boulanger non-juif, on pourra le permettre sous certaines conditions. Nos Sages ont permis ce pain, si le juif accomplit une action quelconque dans sa fabrication et un acte même léger, rend ce pain autorisé. Car ce geste a pour but de nous rappeler, que le pain du non-juif est interdit. Ainsi, il suffit d'allumer le feu ou de l'augmenter dans le cas où le non-juif l'a déjà allumé, pour que ce pain soit autorisé.

Mikhael Attal

Notre Paracha débute par la confrontation entre Yéhouda et Yossef. Alors que Yossef propose de garder Binyamin, Yéhouda ne peut plus supporter cette situation et menace d'avoir recours à la force.

Croire que Yossef cherche par son action à se venger de ses frères serait une grande erreur. Son seul objectif est de les amener à une compréhension totale de leur erreur et donc à une téchouva parfaite. Mais, Yéhouda, par la force de son engagement et de son implication, va pousser Yossef à ressentir une envie profonde de mettre fin à toute cette mise en scène pour enfin se révéler à eux. Yossef sait qu'il devrait tenir encore un peu pour arriver à ses fins mais son souhait de revoir son père ne lui permet pas de continuer.

Malgré toute cette pression, Yossef ne va pas immédiatement dire qui il est. Il va au préalable prendre le soin de faire sortir tous les Egyptiens

présents dans la pièce, pour ne pas qu'ils soient témoins de la gêne que vont ressentir ses frères. Puisque Yossef n'arrive plus à se retenir comment trouve-t-il la force d'attendre quelques instants de plus pour faire sortir les Egyptiens ? De plus, Comment Yossef se permet-il de mettre sa vie en danger ? En effet, une fois tous les gardes sortis, il se retrouve à la merci de ses frères qui, par un seul geste, auraient pu le tuer et changer le cours de l'histoire !

Ainsi, malgré toute la pression de Yéhouda, la présence des Egyptiens est intolérable pour Yossef. Bien qu'ayant bousculé ses frères pour les pousser à risquer leur vie pour Binyamin et ainsi les amener à se racheter du fait de l'avoir vendu, Yossef ne veut pas les blesser inutilement.

Le Midrach Tan'houma rapporte que Yossef se dit au fond de lui : "Il est préférable que je sois tué

plutôt que je fasse honte à mes frères en présence des Egyptiens".

Cette conscience de ne pas vouloir faire honte en public lui permet de résister quelques instants de plus. Et même s'il doit mettre sa vie en danger pour cela, Yossef est prêt à prendre le risque, par égard pour ses frères.

On a parfois besoin de « mettre les choses au clair » avec quelqu'un. Le faire est une chose mais il est souvent inutile de le faire devant des témoins.

Yossef nous apprend donc ici qu'après avoir choisi les mots que l'on va employer, il faut également bien choisir le contexte et le moment opportun pour réagir. (Or Yael)

Jérémy Uzan

La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama



Ephraïm est un jeune homme serviable qui vient d'ouvrir sa boucherie. Par un beau jour, son ami Ménaché qui prépare le Chabbat Bar Mitsva de son fils vient le trouver et lui expose son problème. Il a acheté à bon prix une grande quantité de viande mais n'a malheureusement pas assez de place chez lui pour la stocker. Il demande donc à son cher ami si celui-ci peut la lui garder pour deux semaines, le temps que la Bar Mitsva passe et qu'il ait donc de la place. Mais le temps passe et Ménaché ne semble pas pressé de récupérer son bien. Ephraïm le contacte et son compère lui répond qu'il passera le lendemain. Alors un mois plus tard, Ephraïm, dont la vue de cette viande lui rappelle sans cesse son camarade, l'appelle et lui signale que la date de péremption va passer d'un jour à l'autre. Ménaché lui répond tranquillement que cela le dérange le moins du monde puisque la viande est congelée, mais il passera tout de même rapidement la récupérer. Un mois plus tard, alors que la nourriture se trouve toujours dans son congélateur, Ephraïm voit passer devant sa boutique la voiture du service d'hygiène de la mairie. Pris de panique qu'ils trouvent la viande dans ses congélateurs et sachant qu'ils ne le croiront jamais sur le fait qu'il ne s'agisse pas de la sienne, il s'empresse d'aller la jeter derrière sa boucherie, ce qui fait la plus grande joie des chats errants qui se jetèrent immédiatement dessus. Quelques minutes plus tard, rentre dans sa boutique non pas le service d'hygiène mais Ménaché en chair et en os. Il ne tarde pas à lui raconter ce qui vient de se passer. Ils cherchent à récupérer la nourriture mais se rendent rapidement à l'évidence : ils ont face à eux une meute de chats qui comptent bien défendre leur trésor jusqu'à la mort. Ménaché demande alors à son ami pourquoi il ne l'a pas appelé avant de jeter la viande, il considère donc que celui-ci doit lui rembourser car il l'a dégradée de ses propres mains. Ephraïm, quant à lui, rétorque qu'il pense bien que même s'il l'avait prévenu, le service d'hygiène serait arrivé avant lui ! Il ne voyait donc pas l'utilité de le contacter. Qui a raison ?

Le Rav répond qu'il est évident que si une personne demande à son ami de lui garder pour deux semaines une bombe avec un minuteur de 30 jours, et celui-ci tarde à venir récupérer son précieux paquet, le gardien pourra évidemment le jeter alors que son compte à rebours arrive vers le chiffre fatidique sans que personne ne puisse rien lui reprocher. Dans notre cas, il en sera de même où Ménaché, en laissant sa viande, sait pertinemment qu'elle ne tardera pas à périmer et donc devenir une bombe à retardement pour Ephraïm. Ceci ressemble au cas du Choul'han Aroukh (H" M 383,2) qui nous enseigne que si l'argent de mon ami endommagé mon bien et que la seule solution se trouve dans le fait de lui faire perdre son argent alors j'en aurais le droit. Ceci est le cas du taureau de Réouven qui vient tuer la bête de Chimon dans sa propriété et que Chimon le pousse et le tue du même coup, Chimon sera Patour, à moins qu'il puisse sauver sa bête autrement. Il en sera donc de même dans notre histoire.

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« Et les fils de Chimon : ... Chaoul, le fils de la Cananéenne » [46,10]

Rachi nous explique que Chaoul, le fils de Chimon, n'était pas issu d'une femme Cananéenne : sa mère était Dina qui est appelée par le verset "Cananéenne" car elle a eu des relations avec un Cananéen (Chékhem, le fils de 'Hamor). Rachi nous explique ensuite que Dina s'est mariée avec Chimon car lorsqu'ils tuèrent Chékhem, Dina ne voulut pas sortir jusqu'à ce que Chimon lui promette de l'épouser.

Les commentateurs demandent : Comment Chimon a-t-il pu se marier avec Dina qui est sa sœur ? Bien que dans la paracha Vayéchev (37,35) Rachi dit : « Des sœurs jumelles étaient nées avec chaque tribu et ils les épousèrent », on pourrait expliquer là-bas que les fils de Léa se sont mariés avec les jumelles des fils de Ra'hel, Bila et Zilpa et ces derniers se sont mariés avec les jumelles des fils de Léa. Mais ici, Dina et Chimon, étant frère et sœur de père (Yaacov) et de mère (Léa), comment ont-ils pu se marier ensemble ?

Les commentateurs répondent : Dans massekhet Sanhédrin (58), il y a une discussion à ce sujet. Rabbi Akiva pense qu'avant le don de la Torah (où on appliquait les lois des fils de Noah'), il était permis de se marier avec sa sœur de mère et de père comme il est également permis de se marier avec sa tante (même si elle est la sœur de son père, de père et de mère).

Rabbi Eliezer pense qu'avant le don de la Torah, il n'était permis de se marier qu'avec sa tante qui n'est la sœur de son père que du côté du père, c'est-à-dire que sa tante et son père n'ont pas la même mère. Mais avec sa tante qui est la sœur de son père de père et de mère il était interdit de se marier et, à plus forte raison, avec sa propre sœur de père et de mère.

Ainsi, il suffit de dire que l'explication que Rachi ramène sur ce verset va selon l'avis de Rabbi Akiva bien qu'il ne s'agisse pas de la Halakha.

Mais dans la paracha Vayéra (20/12), Avraham dit à Avimélekh au sujet de Sarah : « et aussi de fait, c'est ma sœur, la fille de mon père mais pas la fille de ma mère et elle est devenue ma femme ». Et Rachi écrit « Etant juste la fille de son père et non de sa

mère, Sarah lui était permise », qui est une explication qui va selon Rabbi Eliezer. Egalement dans paracha Vaéra (6/20), il est écrit : « et Amram prit Yokheved, sa tante, pour femme... ». Et Rachi explique que Yokheved était la sœur de Kéhat (père de Amram) que du père et non de la mère, sous-entendu que du fait que Yokheved et Kéhat n'avaient pas la même mère c'est pour cela qu'ils ont pu se marier, cette explication va selon Rabbi Eliezer.

Mais comme le disent les commentateurs, Rachi suit un principe, celui d'expliquer les versets selon le pchat, donc lorsque le pchat est plus en faveur de Rabbi Eliezer, comme cela apparaît clairement au sujet d'Avraham, Rachi explique alors le verset selon Rabbi Eliezer. En ce qui concerne Amram où le verset paraît neutre, il est possible que Rachi ait opté d'expliquer selon Rabbi Eliezer car c'est la Halakha. Mais ici, si Rachi a choisi d'expliquer selon Rabbi Akiva même contre la Halakha, c'est que cette explication convient le mieux pour le pchat car expliquer au sens le plus simple, c'est-à-dire que Chimon s'est marié avec une Cananéenne, est impossible car si Avraham et Yits'hak ont interdit de se marier avec une Cananéenne comment Chimon aurait-il pu le faire ? ! D'expliquer comme pour Yéhouda où le verset dit que Yéhouda s'est marié avec la fille d'un Cananéen, Rachi explique qu'il faut comprendre "Cananéen" dans le sens de "commerçant". On peut dire qu'à l'époque c'était plus l'habitude que les hommes soient commerçants, donc il n'y a pas tellement d'autre alternative que d'expliquer comme le midrach ramené par Rachi. De plus, le verset précise le nom de la femme juste pour Chimon et le nom de la mère juste pour Chaoul. Cela nous apprend que c'est seulement Chaoul qui est le fils de la Cananéenne donc on en déduit que Chimon était marié certainement avec sa sœur jumelle avec laquelle il a eu ses premiers enfants. Et ensuite, il s'est marié avec une autre femme et a eu Chaoul. Et là on s'interroge : qu'est-ce qui a poussé Chimon à se marier avec une autre femme ? Tous ces éléments nous montrent bien que pour bien comprendre le pchat du verset, le midrash ramené par Rachi est incontournable.

Mordekhai Zerbib